



ATTESTATION DE FOURNITURE DE DÉCLARATIONS DES CANDIDATS À UNE COMMANDE AU MOINS ÉGALE À 3000 €

articles L.8222-1 à L.8222-3 et D.8222-5 du Code du Travail

1/1

Demande présentée à l'Urssaf :

DU NORD
293 AV PRESIDENT HOOVER
59032 LILLE CEDEX

**Nom et prénom ou
DÉNOMINATION SOCIALE : VERSPIEREN**

Adresse du siège social :

CODE DE SÉCURITÉ

5DWZL IPEPJ KP4OK

Cette attestation a été transmise
par Internet, vérifiez sa validité
sur le site <http://www.urssaf.fr>

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations de cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations familiales vous est délivrée au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENT(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

NOM ET ADRESSE DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT		Numéro SIRET
24 B RUE DES SOEURS BLANCHES	59140 DUNKERQUE	32150204900075
4 RUE ASKIEVRE	59300 VALENCIENNES	32150204900125
1 AV FRANCOIS MITTERAND	59290 WASQUEHAL	32150204900166

Le cotisant doit obligatoirement et sous sa responsabilité indiquer au verso de la présente formule s'il relève d'autres Urssaf que celle désignée ci-dessus.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissements ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de déclaration de sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 30/06/2011. Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher du Pôle Emploi compétent.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOURVEMENT

Fait à : LILLE
le : 11/07/2011

Le Directeur ou son
délégué

Le Directeur

Joselyne SAVOYE

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude
des bases sur lesquelles elle a été établie.

